

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Santé: des fistules artério-veineuses pour rendre les dialyses aisées

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

À l'invitation de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), Afif Ghassini, chirurgien vasculaire français, séjourne à nouveau au Gabon. L'objectif de sa mission est de réaliser des fistules artério-veineuses (branchement entre une artère et une veine souvent réalisé au niveau des membres supérieurs pour faciliter la dialyse) sur des patients atteints d'insuffisance rénale et soumis à des séances d'hémodialyse (processus d'épuration du sang grâce à un filtre spécial appelé dialyseur, lorsque les reins sont endommagés).

Pendant deux semaines, ces interventions spécifiques vont être menées par le spécialiste français avec les équipes du Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), ainsi que des chirurgies de neuro-



**Dr Afif Ghassini et les équipes du CHUL au cœur de cette activité chirurgicale de réalisation des fistules artério-veineuses.**

vascularisation (méthodes médicales pour éviter aux diabétiques de subir des amputations des membres inférieurs en y réactivant la circulation par des techniques mini-invasives).

"Nous avons réalisé, mercredi dernier, pour la première fois, une rupture d'anévrisme de l'artère iliaque chez un patient de 50 ans. Cette artère, qui fait normalement 6 mm, avait une forme de 50 mm chez ce dernier. Du coup, une intervention d'urgence était nécessaire", a expliqué Dr Ghassini.

## Médicament: Broncalène sirop retiré des pharmacies du Gabon

C. N.  
Libreville/ Gabon

Le sirop Broncalène pour adulte comme pour enfant n'est plus le bienvenu dans les pharmacies du Gabon.

En effet, selon une circulaire datée du 26 septembre 2022, signée de Dr Ange Mimbindzou Mouelet, directeur de l'Agence du médicament, ces deux produits pharmaceutiques sont désormais à éviter sur recommandation du laboratoire français Melisana Pharma. Et ce, en raison des résultats d'une étude de sécurité post-autorisation faite par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

"Le directeur de l'Agence du médicament vous prie de bien vouloir procéder à un rappel de lots des stocks présents dans vos établissements desdits produits



Photo: DR

**Le sirop Broncalène, pour adulte et enfant, est à retirer des rayons des pharmacies.**

et de tous les médicaments contenant de la pholcodine", peut-on lire sur la note.

Le Broncalène est un médicament qui associe un antitussif opiacé (la pholcodine) et un antihistaminique (la chlorphénamine). La pholcodine bloque le réflexe de la toux en agissant directement sur le

cerveau. Il est utilisé dans le traitement symptomatique des toux sèches ou d'irritation. Deux questions cependant: quel sort est réservé aux personnes ayant consommé ce médicament? L'agence du médicament a-t-elle prévu une équipe de pharmacovigilance en cas d'effet secondaire?

## Le clin d'œil de Lybek



## Handicap en milieu professionnel: le Synaphag chez Madeleine Berre

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

PRÉSENTATION du Syndicat national autonome des professionnels handicapés et assimilés du Gabon (Synaphag) et regard sur les situations administratives des personnes vivant avec un handicap en milieu professionnel. Tels étaient hier les deux points à l'ordre du jour de la rencontre entre la ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail, Madeleine Berre et les membres du bureau exécutif dudit syndicat.

À la suite de la présentation faite par le président du Synaphag, François Nzengue, la cheffe du département de la Fonction publique et de l'Emploi a accueilli favorablement la création de ce nouveau partenaire social et



Photo: BOTOUNOU

**La ministre de la Fonction publique échangeant, hier, avec le bureau exécutif du Synaphag.**

donné son quitus audit syndicat. La membre du gouvernement a, par ailleurs, instruit les services compétents de son département ministériel d'examiner, en vue d'apporter des améliorations, les dispositions juridiques et administratives du statut général de la Fonction de la publique, ayant trait aux personnes vivant avec

un handicap en milieu professionnel. Des instructions que les membres du Synaphag présents à cette rencontre ont accueillies avec grande satisfaction. Ils se sont dit être disposés à travailler de concert avec le ministère de la Fonction publique, en cas de nécessité.